



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

RAPPORT FINANCIER

Exercice 2021/2022

Alain SAVY, Trésorier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
22 avril 2023

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Ces comptes sont conformes aux préconisations de la Fédération Nationale des Chasseurs et intègrent les flux financiers de la réforme de la chasse.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation, prennent en compte les modifications statutaires de la Fédération Départementale des Chasseurs. Ils sont établis suivant le nouveau plan comptable applicable aux associations. Ce plan comptable doit obligatoirement faire apparaître les divers produits et charges permettant de faire fonctionner la structure et permettant l'exécution des diverses missions de service publique de la Fédération.

Les comptes sont obligatoirement établis chaque année par un Expert-Comptable inscrit au tableau de son ordre. La Fédération dispose également de la libre utilisation de ses réserves conformément à son objet social.

Conformément à l'article 10 de ces statuts, votre Fédération doit mettre en œuvre une comptabilité analytique faisant apparaître :

- une section analytique relative au fonctionnement général,
- une section relative à la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier,
- une section relative à l'Eco-contribution (actions en faveur de la Biodiversité),
- toutes autres sections permettant de suivre les différentes missions de la Fédération.

Compte tenu des variations qui peuvent être importantes selon les années cynégétiques, nous avons souhaité vous présenter les comptes des 2 premières sections analytiques obligatoires :

Dans un premier temps, la section analytique des dégâts et ensuite celle du fonctionnement général.

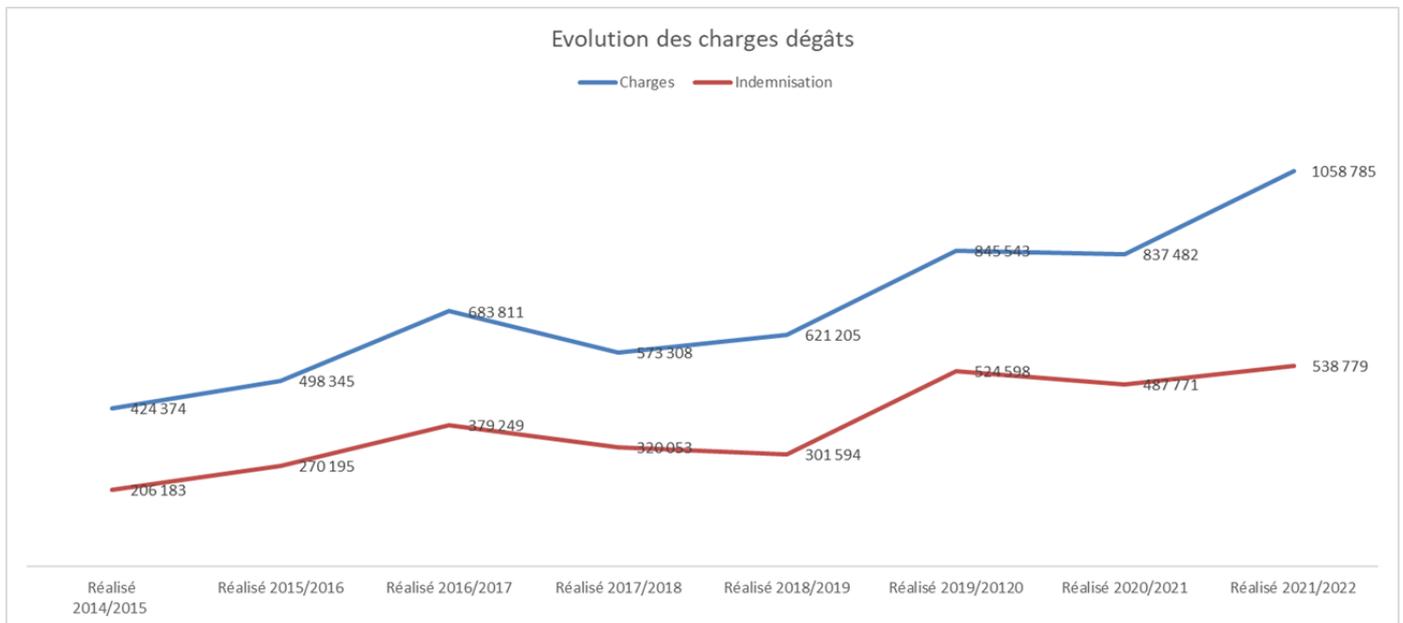
A/ La section analytique concernant la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier

Le montant total des produits (*bracelets sanglier, bracelets cervidé, bracelets chevreuil, et autres produits, produits financiers dont une reprise de provision de 125 464 € concernant la provision N-1*) s'élève à la somme de **647 441 €**, ce qui correspond à une augmentation de **9,29 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette dernière s'explique par la facturation de la première année du triennale chevreuil à 40% pour la saison 2021/2022 contre 20% 2020/2021.

Le montant total des charges (*indemnisations, achats de bracelets, honoraires et vacations des estimateurs, charges internes, charges de prévention – matériel de clôture, jachères et cultures de dissuasion*) s'élève à la somme de **1 058 785 €**, soit une augmentation de **26,42 %** par rapport à l'exercice précédent.

Dont : **538 779 €** d'indemnités versées aux agriculteurs,
59 692 € de frais d'estimation,
65 864 € de prévention,
255 689 € de provision pour risques et charges.
138 761 € pour les autres charges

L'indemnisation des agriculteurs est en augmentation de **10 %** par rapport à l'exercice précédent.

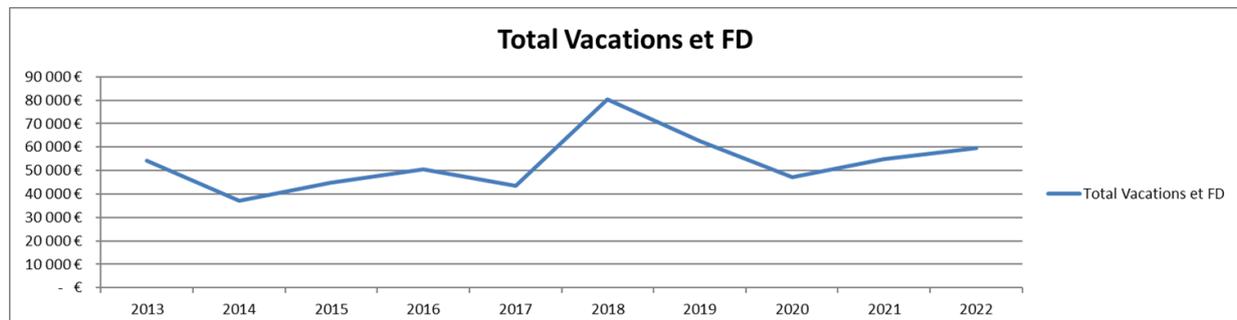


Evolution des charges des dégâts et des indemnisations (source : fdc86).

Bien que durant l'exercice comptable il y a eu une diminution des surfaces détruites de 636 à 608 hectares détruits, soit une diminution de **4.4 %**, l'augmentation du montant de l'indemnisation est dû au prix des denrées agricoles qui ont fortement augmentées. En effet entre 2020/2021 et 2021/2022, le tarif moyen des denrées agricoles a augmenté de 25%.

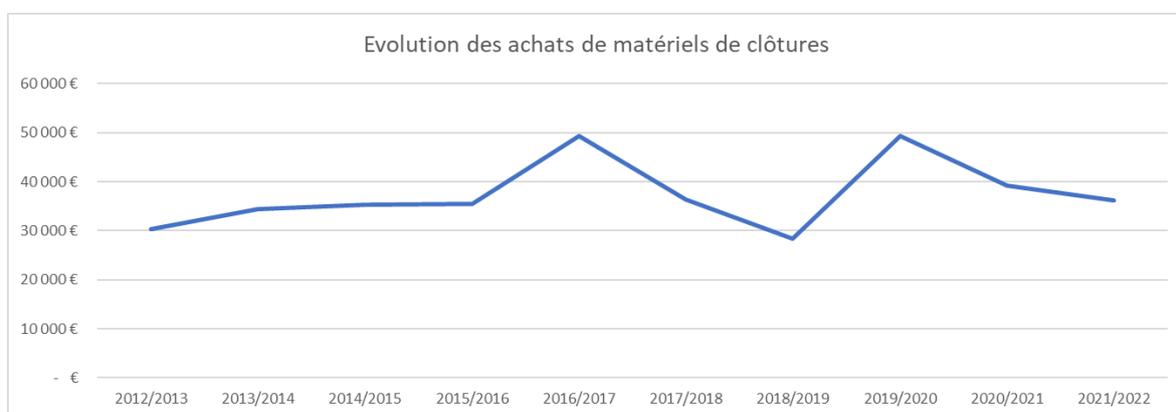
Malgré l'excellent travail des Commissions Techniques Locales et la bonne coopération des agriculteurs, il est toujours très difficile de maîtriser les surfaces détruites. Notamment concernant l'espèce sanglier qui représente environ 70% des superficies détruites.

Les frais d'estimation (vacations et frais de déplacement) ont augmenté de **24 %**. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de dossiers déclarés.



Evolution des frais de vacances et de déplacement des estimateurs (source : fdc86).

Les frais de prévention ont diminué de **4 %** par rapport à l'exercice précédent.



Evolution des frais prévention (source : fdc86).

Ainsi cette année, cette section analytique présente un déficit de **411 344 €**. Bien qu'il soit difficile de trouver le juste équilibre entre les charges et les produits pour cette section analytique, je me permets tout de même de vous alerter sur l'état de la situation. En effet, cela fait désormais 6 exercices comptables successifs où cette section analytique est déficitaire et si nous n'y prenons pas garde, les conséquences à moyen et long terme pourraient être significatives.

Pour compléter cette analyse sur la partie « dégâts » de gibier, il faut avoir à l'esprit que cette charge est la plus importante de la Fédération, elle représente aujourd'hui plus de **32%** des charges totales de la Fédération. Nous devons donc tous rester mobilisés pour tenter de limiter les dégâts aux cultures agricoles.

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

COMPTE DE RESULTATS DU 1/07/2021 AU 30/06/2022

PRODUITS	
<u>Cotisations Grand Gibier :</u>	
- bracelets sanglier	176 227 €
- bracelets cervidé	345 358 €
Autres produits	212 €
Reprise sur provision et charges	125 464 €
Total	647 261 €
CHARGES	
<u>Indemnisations :</u>	
Indemnités	538 779 €
Achats de bracelets	33 983 €
Honoraires et déplacements des Estimateurs	59 692 €
Autres charges de services extérieurs	21 434 €
Frais de personnel	82 874 €
Provision pour risques et charges	255 689 €
Total	992 451 €
<u>Prévention :</u>	
Matériel de clôture	36 251 €
Autres charges (jachères - répulsifs)	29 613 €
Total	65 864 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 411 054 €
Produits financiers	- €
Charges financières	470 €
Résultat financier	- 470 €
RESULTAT COURANT	- 411 524 €
Produits exceptionnels	180 €
Dotations aux provisions	- €
Résultat exceptionnel	180 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 411 344 €

B/ La section analytique fonctionnement général de la Fédération

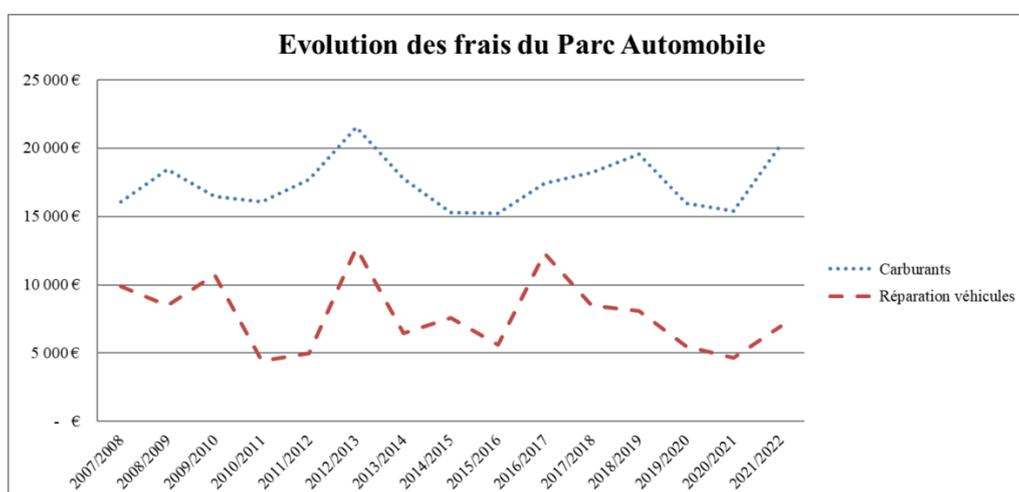
Le montant total des produits (vente de marchandises, timbres fédéraux, adhésions territoriales, subventions) s'élève à la somme de **2 051 268 €**, ce qui correspond à une augmentation de **1,73 %** par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les produits, un élément significatif doit être mis en avant, il concerne l'importance des dotations publiques dans les recettes de la Fédération. Pour 2021/2022, les recettes des dotations publiques sont de 385 053 € soit 15% du total des produits. La part la plus importante de ces produits provient de l'écocontribution et des versements de la Fédération Nationale suite à la mise en œuvre de la réforme de la chasse de 2019.

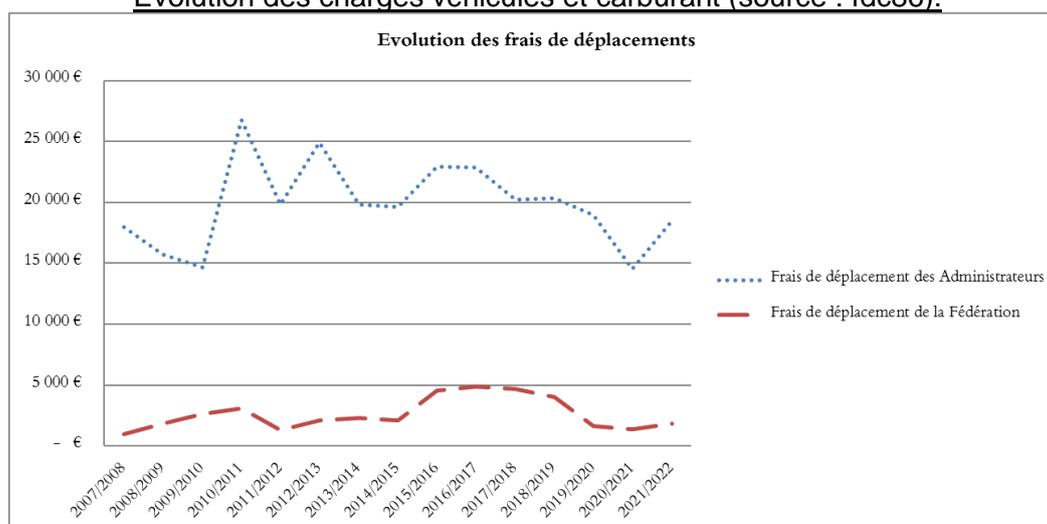
Le montant total des charges (charges de consommation courante, charges salariales, amortissements, provisions, et autres charges) s'élève à la somme de **1 805 831 €**. Ce montant est en augmentation de **5,63 %** par rapport à l'exercice précédent.

Les différentes charges se décomposent comme suit :

- Charges et services extérieurs : **472 986 €** contre **446 934 €** l'année précédente, soit une augmentation de **5,83 %**. Concernant ce poste de dépenses, de nombreux efforts ont été engagés par la Fédération depuis plusieurs années, à titre d'exemple, les frais généraux d'entretien du siège social sont stabilisés, il en est de même pour les frais d'entretien des véhicules fédéraux.



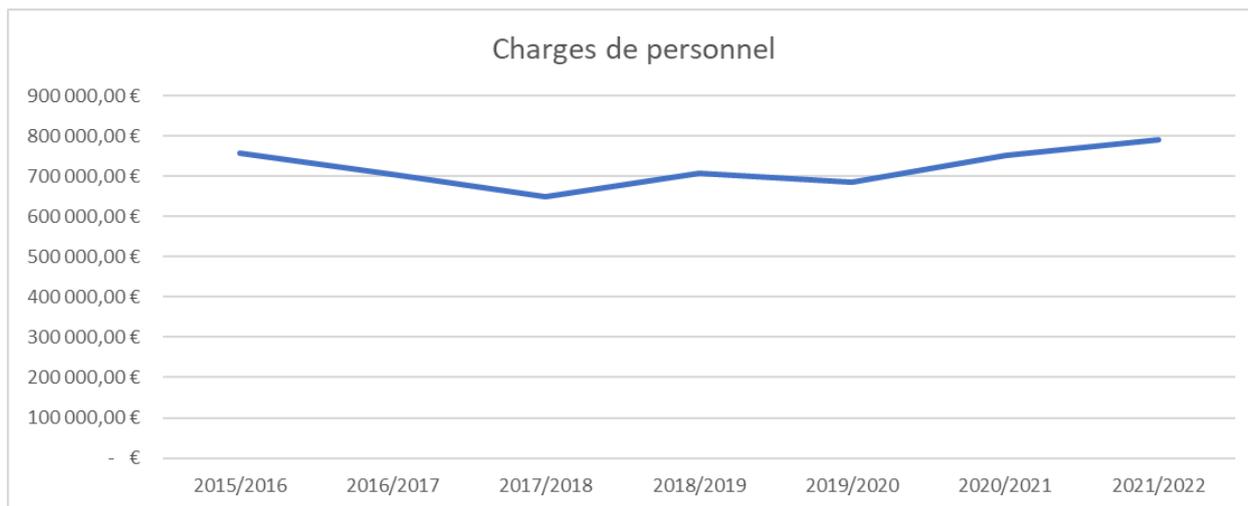
Evolution des charges véhicules et carburant (source : fdc86).



Evolution des frais de déplacement (source : fdc86).

- Impôts et taxes : **55 411 €** contre **54 629 €** l'année précédente, soit une augmentation de **1,43 %**.

- Charges de personnel : **715 140 €** contre **692 182 €** l'année précédente, soit une augmentation de **3,32 %**.



Evolution des charges de personnels (source : fdc86).

Sur les charges, il faut également mettre en évidence l'importance des sommes reversées aux adhérents de la Fédération sous la forme de dotations ou de subventions. Ces dernières concernent tous les aménagements favorables à la faune sauvage mais également pour le traitement des déchets de venaison ainsi que pour l'amélioration de la sécurité des territoires avec le programme miradors.

Au final, le résultat de cette section analytique présente un bénéfice de **245 437 €**.

**COMPTE DE RESULTATS
DU 1/07/2021 AU 30/06/2022**

PRODUITS	
Ventes de marchandises	52 934 €
Recettes statutaires	1 283 045 €
Produits liés à la réforme de la chasse	254 222 €
Autres produits	157 944 €
Subventions d'exploitation	178 674 €
Reprise sur amortissements et provisions Transferts des charges	9 349 €
Utilisation des Fonds dédiés	93 209 €
Total	2 029 376 €
CHARGES	
<u>Charges de marchandises</u>	
Achats de marchandises	52 934 €
<u>Charges et Services extérieurs</u>	
Achats de consommables	83 012 €
Charges de services extérieurs	389 974 €
Total	525 920 €
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Impôts Taxes et versements assimilés	55 411 €
Salaires et traitements	480 300 €
Charges sociales	234 840 €
Dotations amortissements et provisions	85 320 €
Autres charges (subventions)	313 782 €
Report Fonds dédié /subv. Expl.	101 110 €
Total	1 270 763 €

RESULTAT D'EXPLOITATION	232 693 €
Produits financiers	- €
Charges financières	666 €
Résultat financier	- 666 €
RESULTAT COURANT	232 027 €
Produits exceptionnels	21 892 €
Charges exceptionnelles	8 482 €
Résultat exceptionnel	13 410 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	245 437 €

En conclusion, les comptes de la Fédération des Chasseurs de la Vienne présentent un résultat déficitaire de **165 907 €**, essentiellement dû au très mauvais résultat de la partie « dégâts ».

Il faut noter, que sans la réforme de la chasse et les diverses compensations versées par la FNC que ce soit pour l'Eco-contribution, la compensation de la perte des bi départementaux ou pour le transfert des missions de service publique ces diverses dotations, la Fédération aurait un déficit global plus important.

Nous vous proposons que ce déficit soit déduit du compte de réserves de la Fédération.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, je vous remercie de votre attention.